

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 JUILLET 2019**

Délibération : **N° 2019-07-109**
 OBJET : **ACQUISITION ZY 193p - RUE DE LA FROSNIERE - M. MARIN MARCEL**
 Nomenclature : **3.1.1**

En exercice : 29 membres
Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Votants : 29
 Délibération comportant :
 Annexe :

Le premier juillet deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-un juin deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Damien CLOUET donne pouvoir à Aurora ROOKE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

Rapporteur : Monsieur Philippe LEBASTARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 et L2111-14,

Considérant la délibération n°2016-06-07 du conseil municipal du 6 juin 2016 concernant la passation d'actes authentiques en la forme administrative,

Considérant le permis d'aménager 44209 18 E 3009 accordé en date du 10 juillet 2018,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement en date du 19 juin 2019,

Considérant le plan d'alignement annexé,

Il est exposé ce qui suit :

Lors de l'alignement de la propriété de M. MARIN Marcel dans le cadre du permis d'aménager 44209 18 E 3009 accordé en date du 10 juillet 2018, la commune a demandé l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZY n°193.

Après accord du propriétaire, il est proposé d'acquérir la parcelle ZY n°193p, identifiée sur le plan d'alignement annexé, soit une parcelle d'une contenance de 38 m² à un prix de 12 € par m².

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190701-2019-07-109-DE
 Date de télétransmission : 03/07/2019
 Date de réception préfecture : 03/07/2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZY n°193p d'une superficie de 38 m² à un prix de 12 € par m² ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à établir l'acte en la forme administrative, ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition ;**
- **D'AUTORISER Mme Catherine CADOU, 1^{ère} Adjointe, à signer cet acte au nom de la commune.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 juillet 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190701-2019-07-109-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019